

- Tout d’abord, j’attire votre attention sur le fait que les plans présentés ne concordent pas, en tous points, avec le reste du dossier. Pour exemple, concernant les accès à la ZAC depuis la RD24e2, la demande d’autorisation précise en page C.1 que l’accès se fait par un giratoire or celui-ci n’apparaît pas sur les plans. **Quelles incidences peuvent avoir cet oubli quant aux eaux de ruissellement du BV4 ?**
- Le projet initial prévoyait la préservation d’une large coulée verte au sud de la ZAC. **Pourquoi ne pas préserver ces espaces boisés qui avaient de multiples fonctions** : valorisation paysagère, coupure avec le quartier du couchant, limitation du ruissellement ... ?
- L’étude propose de ne conserver qu’un seul bassin de rétention sur les 4 prévus initialement. Toutes les eaux pluviales suivent les pentes de la ZAC pour se déverser au point le plus bas du quartier ce qui ne manque pas de poser des problèmes de vitesse d’écoulement des eaux. **Pourquoi ne pas maintenir un petit bassin de rétention au niveau du coude en haut de la rue Paul Cézanne ?**
- Enfin, les plans font apparaître deux accès à la ZAC depuis la rue Paul Cézanne. Ces voies constituent autant de points de rétention des eaux en cas de crues (cf. carte projetée des hauteurs d’eau en cas de crue centennale). **Pourquoi ne pas conserver que l’un des accès depuis la rue Paul Cézanne ?**
- Il est rappelé en page D.6 que le PPRI a mis en évidence pour le cours d’eau du Salaison des plus hautes eaux entre 27 et 28.7m. Ce niveau correspond précisément au niveau de l’exutoire sous la RD24e2. Ce qui signifie qu'en cas de crues l’exutoire ne pourra jouer son rôle. **Quel sera l’impact sur les habitations et sur la voirie ?** Ne faudrait-il pas prévoir de doubler cet ouvrage quelques mètres au-dessus ?
- Enfin, le projet ne propose aucune mesure pour limiter l’imperméabilisation des sols. Pourtant de multiples solutions existent : plantations, toitures végétalisées, parkings « stabilisés » au lieu d’être goudronnés ... **Pourquoi ne pas adopter des mesures pour lutter contre l’imperméabilisation à la source ?**
- Certaines parcelles se situent dans la zone des 10m autour du ruisseau BV2. Lorsque ces parcelles seront clôturées, les eaux ne circuleront plus librement dans le lit du BV2. **Quelles seront les conséquences sur les hauteurs d’eaux en cas de crues ?** Pour éviter toutes ces difficultés, ne faudrait-il pas revoir le zonage des parcelles pour réservé la zone des 10m à des espaces paysagers ?

Jean-Michel Préget
Conseiller Municipal de Saint-Aunès